



Quel temps fait-on demain ?

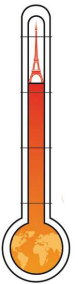
PLAN PARISIEN de lutte contre le dérèglement climatique

PLAN CLIMAT DE PARIS

Foire aux questions

De l'effet de serre au protocole de Kyoto	2
Qu'est ce que l'effet de serre ?	2
Qu'est ce que le dérèglement climatique ?	2
Quels sont les GES ?	2
Qu'est ce que le protocole de Kyoto ?	2
Quels sont les objectifs nationaux (2012 et 2050) ?	3
Les émissions de gaz à effet de serre de Paris et sa consommation énergétique	4
Qu'est qu'un Bilan Carbone™?	4
Les résultats du Bilan Carbone™ de Paris	4
Quelle est la consommation d'énergie à Paris, en Ile-de-France ?	5
Qu'est-ce qu'un KWh ?	5
Qu'entend-on par énergie primaire et énergie finale ?	5
Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ? Qu'est-ce qu'une énergie fatale ?	5
Quel est le poids des énergies renouvelables et fatales à Paris en 2006 ?	6
Le plan climat de Paris expliqué	7
Qu'est ce qu'un plan climat ?	7
Pourquoi une collectivité fait un plan climat ?	7
Du Bilan Carbone™ au Plan climat de Paris	7
Comment les Parisiens sont-ils été impliqués dans le processus ?	7
Les objectifs ambitieux du Plan Climat de Paris	8
Pourquoi le bâti semble une cible essentielle dans le Plan Climat et quelles sont les mesures phare ?	8
Quelles sont les mesures pour le secteur des transports ?	9
La lutte contre les dérèglements climatiques est-elle compatible avec le développement économique ?	9
Aujourd'hui, où trouver les conseils techniques et financiers pour faire des économies d'énergie chez soi ?	9
Comment la Ville envisage-t-elle engager la mutation des comportements ?	10
Avec l'adoption de ce plan, Paris aura-t-il nouveau visage en 2020 ?	10
Les réglementations thermiques et les labels nationaux ou européens	11
Glossaire	13

De l'effet de serre au protocole de Kyoto



Qu'est ce que l'effet de serre ?

L'effet de serre est un processus naturel de réchauffement de l'atmosphère qui intervient dans le bilan radiatif de la Terre. Il est dû aux gaz à effet de serre (GES) contenus dans l'atmosphère, à savoir principalement la vapeur d'eau (qui contribue le plus à l'effet de serre), le dioxyde de carbone CO₂ et le méthane CH₄.

Cet effet a été nommé ainsi par analogie avec les serres, où les vitres laissent passer le rayonnement du soleil et le retenant prisonnier à l'intérieur. C'est le piégeage de la chaleur, les infrarouges, qui entraîne une augmentation de la température. Le phénomène naturel de l'effet de serre est vital pour l'homme. Sans lui, la température de la terre serait de - 18°C contre + 15°C actuellement.

Mais c'est l'excès de ce phénomène dû à l'introduction massive par l'homme de GES dans l'atmosphère qui entraîne le dérèglement climatique.

Qu'est ce que le dérèglement climatique ?

dans l'atmosphère L'accumulation de gaz à effet de serre supplémentaires liées aux activités humaines augmente la quantité de rayonnement infrarouge retenue par l'atmosphère qui se réchauffe par accumulation de chaleur comme dans une serre de jardinier.

Les conséquences de ce réchauffement devraient être visibles non seulement en terme d'augmentation de températures sur le long terme (ce qui n'exclut pas ponctuellement et localement des températures très basses) mais également en terme de pluviométrie (excessive au nord, très faible au sud) et par la multiplication des phénomènes violents (orages, tempêtes, sécheresses).

Quels sont les GES ?

La vapeur d'eau, ou H₂O, elle est au 2/3 responsable de l'effet de serre naturel. Sa durée de vie étant courte (une quinzaine de jours contre quelques années voire un siècle pour les autres GES) elle ne participe pas à l'effet de serre « additionnel », c'est-à-dire provoqué par l'homme. **Le dioxyde de carbone ou CO₂** est dû à la combustion d'énergie fossile et à la déforestation.

Le méthane ou CH₄ provient de l'intensification de l'activité agricole (élevage et riziculture), de la putréfaction des ordures ménagères, des champs d'épandage et des fuites de gaz naturel.

Le protoxyde d'azote ou N₂O résulte de l'intensification de l'utilisation des engrais.

L'ozone troposphérique ou O₃ est dû à l'augmentation des transports.

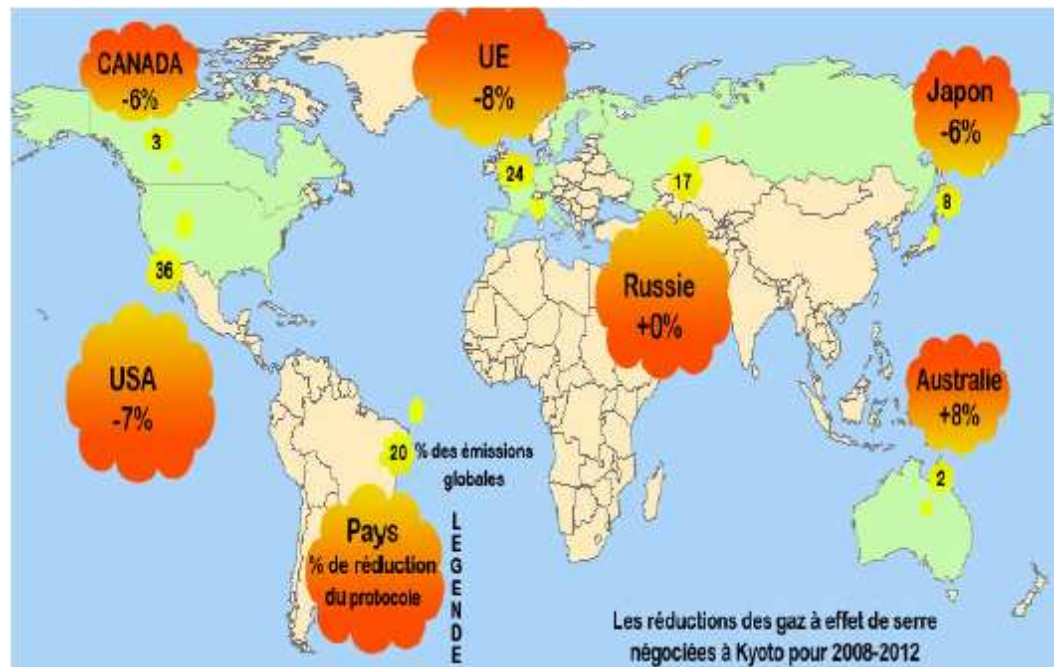
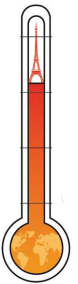
Les gaz fluorés (CFC, HCFC, HFC, SF₆) sont utilisés comme produits réfrigérants ou aérosols et dans l'industrie des semi-conducteurs.

Qu'est ce que le protocole de Kyoto ?

Le protocole de Kyoto est un accord international fixant notamment des objectifs de réduction chiffrés par pays pour la période 2008 / 2012

- L'année de référence des émissions mondiales est 1990
- Réduction globale de 5,2% des émissions de GES des pays industrialisés d'ici 2008-2012
- Réduction particulière pour chaque pays (cf. carte)

- Définition des 6 GES pris en compte : CO₂, CH₄, N₂O, CFC, HFC, SF₆
- Création des "mécanismes de flexibilité" basés sur une bourse d'échange de quotas d'émissions de CO₂
- Définition des "puits de carbone"

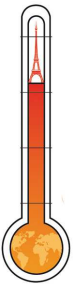


Quels sont les objectifs nationaux (2012 et 2050) ?

Dans le cadre du protocole de Kyoto l'union européenne a négocié une diminution globale des émissions de 8 %. L'objectif de réduction échu à la France pour l'échéance de 2012 consiste en une stabilisation de ses émissions au niveau de 1990. La France a regroupé toutes les mesures pour atteindre dans un plan national de lutte contre le réchauffement climatique appelé depuis 2004 : Plan Climat national.

Dans le cadre de la loi POPE (programme fixant les orientations de la politique énergétique, 13 juillet 2005) La France s'est assigné un objectif de division par quatre de ses émissions d'ici 2050.

Les émissions de gaz à effet de serre de Paris et sa consommation énergétique



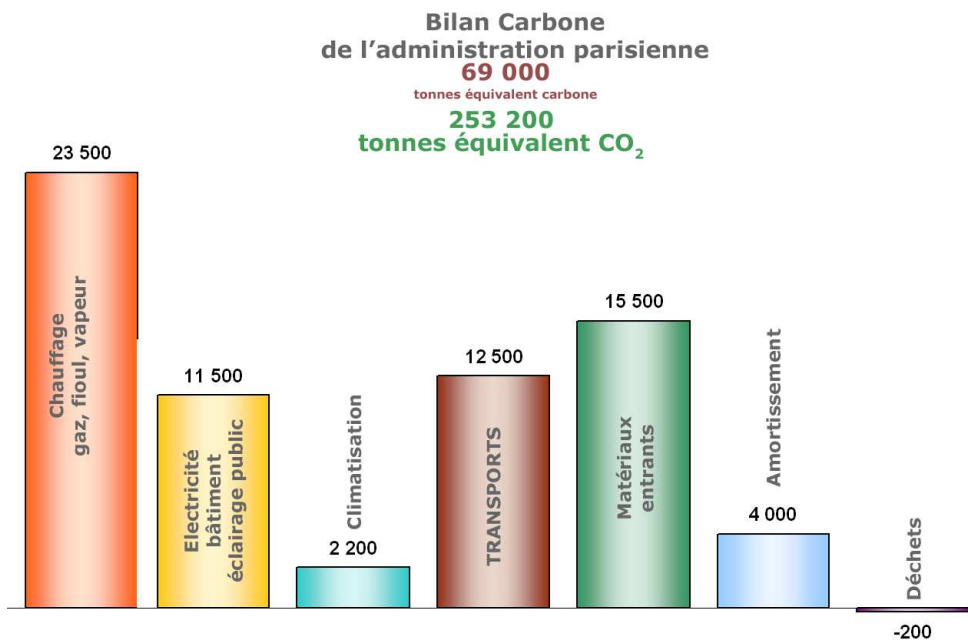
Qu'est qu'un Bilan Carbone™?

Un Bilan Carbone™ est une méthode, déposée par l'ADEME, d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre d'une collectivité, d'un territoire ou d'une entreprise.

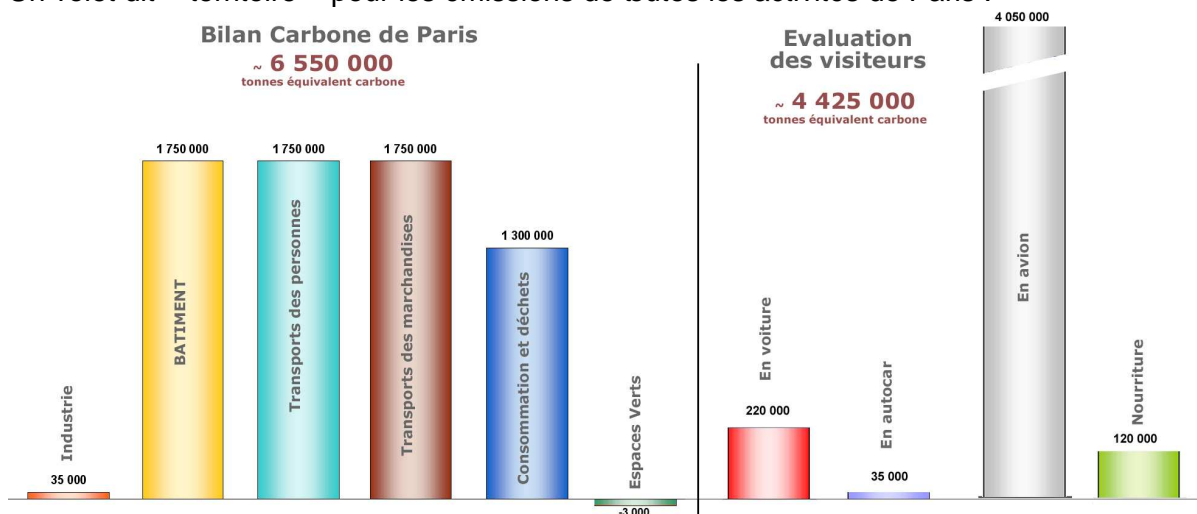
Les résultats du Bilan Carbone™ de Paris

Le Bilan Carbone™ de Paris comporte deux parties :

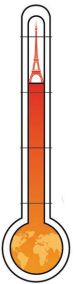
Un volet dit « patrimoine » qui comptabilise les émissions engendrées par l'activité des services municipaux.



Un volet dit « territoire » pour les émissions de toutes les activités de Paris :

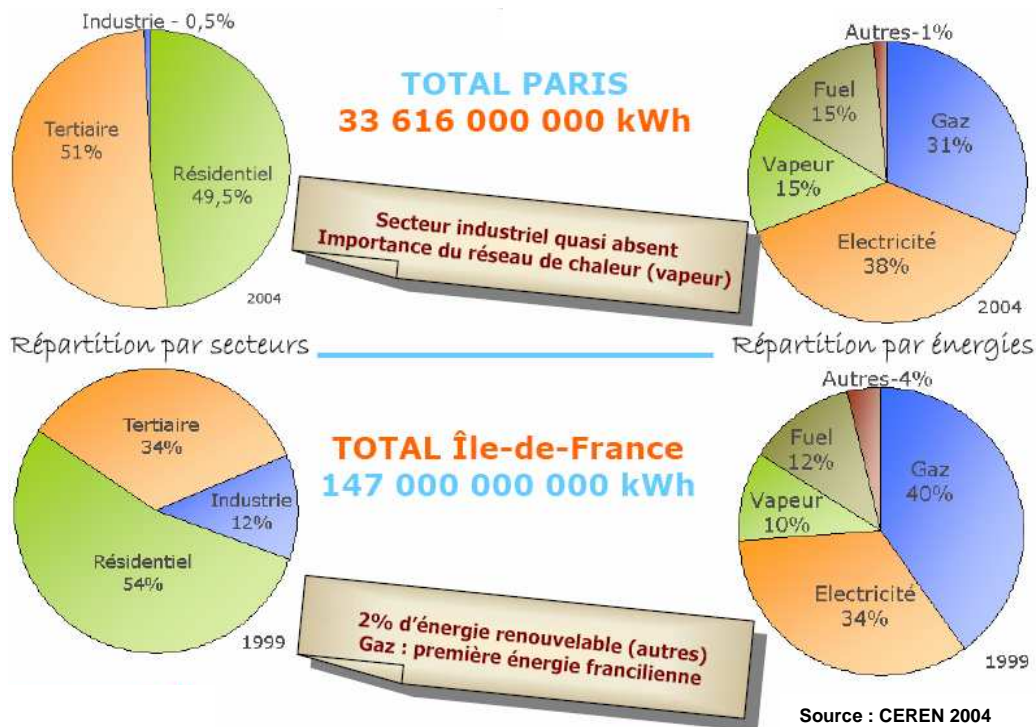


Le diagramme de droite illustre l'évaluation de l'impact des « visiteurs » (tourisme de loisirs, voyages d'affaires, congrès...)



Quelle est la consommation d'énergie à Paris, en Ile-de-France ?

La consommation d'énergie des bâtiments est responsable de près de 27% des émissions de Paris. Cela représente la production de 4 centrales nucléaires moyennes par an.



Qu'est-ce qu'un kWh ?

kWh : Kilowatt heure, unité de mesure d'énergie. C'est approximativement l'énergie mécanique fournie par un cycliste de haut niveau pédalant pendant 2 heures ou l'énergie consommée par un chauffage d'appoint électrique pendant une demi heure.

MWh : Mégawatt heure, unité de mesure d'énergie, correspond à 1 000 kWh

GWh : Gigawatt heure unité de mesure d'énergie, correspond à 1 000 000 kWh

TWh : Téra watt heure unité de mesure d'énergie, correspond à 1 000 000 000 kWh

1 kWh correspond à l'énergie consommée par un appareil d'une puissance d'un kilowatt (1 000 watts) qui a fonctionné pendant une heure (1 kilowatt × 1 heure)

Ces mesures d'énergie ne doivent pas être confondues avec les mesures de puissance (exprimées en Watt (W)).

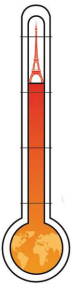
Qu'entend-on par énergie primaire et énergie finale ?

Une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation. Si elle n'est pas utilisable directement, elle doit être transformée en une source d'énergie secondaire pour être mise en œuvre. Dans l'industrie de l'énergie, on distingue la production d'énergie primaire, de son stockage et son transport sous la forme d'énergie secondaire, et de la consommation d'énergie finale.

Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ? Qu'est-ce qu'une énergie fatale ?

Une énergie renouvelable (ENR) est une source d'énergie se renouvelant assez rapidement pour être considérée comme inépuisable à échelle humaine de temps. Le caractère renouvelable d'une énergie dépend de la vitesse à laquelle la source se régénère, mais

aussi de la vitesse à laquelle elle est consommée. L'énergie produite à partir du vent, du soleil, de l'eau (fleuve ou mer), de la chaleur naturelle du sol et de la biomasse (bois, bagasse...) est considérée comme renouvelable.

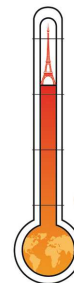


« Énergie fatale » désigne la quantité d'énergie inéluctablement présente ou piégée dans certains processus ou produits, qui parfois - au moins pour partie - peut être récupérée et/ou valorisée. À Paris, il s'agit essentiellement de l'énergie récupérée après incinération des ordures ménagères.

Quel est le poids des énergies renouvelables et fatales à Paris en 2006 ?

La production décentralisée (géothermie et solaire) d'énergie renouvelable à Paris est encore faible. En revanche, à travers l'électricité de réseau produite à partir de 10% d'énergie renouvelable (hydraulique, solaire et éolien) et de la vapeur produite à partir de 49% d'énergie renouvelable et fatale (biomasse, géothermie et ordures ménagères), les ENR pèsent 11% dans la consommation locale.

Le plan climat de Paris expliqué



Qu'est ce qu'un plan climat ?

Un plan climat est un programme d'action, dans tous les domaines, mis en place par un état, une collectivité territoriale, une municipalité... afin d'atteindre un objectif donné de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

Pourquoi une collectivité fait un plan climat ?

Pratiquement 50 % de ces émissions sont liées à nos comportements quotidiens (chauffage, transports, achats...). Pour mettre en place ce que certains appellent un véritable virage de société, tous les citoyens doivent être impliqués. Les collectivités territoriales sont des acteurs-clés dans ce processus dynamique par leurs liens directs avec les citoyens, par leur pouvoir de décision sur des infrastructures ayant de longues durées de vie (bâtiments et infrastructures de transport) et par leur rôle d'organisation du territoire. Selon la Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre (MIES), les collectivités territoriales dans les décisions d'équipement qu'elles prennent, au titre du patrimoine qu'elles gèrent et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de gestion, interviennent directement sur plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Elles sont un maillon essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique. C'est pourquoi en juin 2005 a été lancé le projet d'élaboration d'un Plan Climat territorial.

Du Bilan CarboneTM au Plan climat de Paris

Pour lutter efficacement il est important d'avoir une vision claire des émissions de gaz à effet de serre faite sur le territoire mais aussi dont notre territoire est responsable, c'est-à-dire les conséquences cachées de chacun de nos choix sur l'atmosphère : choix de consommation de chauffage, de transports... Une étude de fond a été menée durant 1,5 an utilisant pour la première fois l'outil Bilan CarboneTM développé par l'ADEME cette évaluation a permis d'améliorer la connaissance de l'impact environnemental du territoire, de hiérarchiser et d'orienter les réflexions pour l'élaboration du Plan Climat.

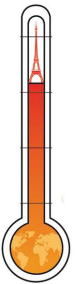
À l'échelle parisienne, trois secteurs émettent, hors tourisme, à part égale, 80 % du bilan global : la consommation énergétique des bâtiments, le transport des personnes et le transport des marchandises. Ainsi, par exemple **les bâtiments parisiens** consomment annuellement près de 35.000 GWh d'énergie, soit l'équivalent de la production annuelle de quatre centrales nucléaires.

Cette évaluation a permis d'améliorer la connaissance de l'impact environnemental du territoire, de hiérarchiser et d'orienter les réflexions pour l'élaboration du Plan Climat.

Comment les Parisiens sont-ils été impliqués dans le processus ?

Pour une avancée significative sur la question, il est essentiel que la population soit pleinement partie prenante. Une démarche participative et innovante a été impulsée dès juin 2006, en associant les citoyens résidant ou travaillant à Paris et les acteurs socio-économiques dans l'élaboration de ce programme d'action. Cette concertation, approfondie tant sur le plan quantitatif que qualitatif (plus d'un millier de personnes, des centaines d'heures de débats ou travail en commun), a donné lieu à une restitution sous la forme d'un Livre Blanc consultable in extenso sur paris.fr depuis mars 2007. C'est à partir de ces propositions et que les grandes orientations du Plan Climat de Paris ont été dessinées.

Chaque année, une instance citoyenne de suivi se réunira afin poursuivre ce travail participatif.



Les objectifs ambitieux du Plan Climat de Paris

La Ville a décidé de s'engager résolument dans une démarche de facteur 4 pour réduire l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre à Paris de **75% en 2050 par rapport à 2004**.

Pour l'ensemble des émissions du **territoire parisien**, le Plan Climat dépasse les objectifs européens. Il se fixe d'atteindre à l'horizon 2020 par rapport à 2004 :

- 25% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 25% de réduction énergétique des consommations du territoire
- 25% de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

L'attente des citoyens est forte pour une Ville exemplaire et particulièrement performante pour ce qui concerne les émissions de son administration. Les objectifs ont été encore augmentés pour ces émissions, à l'horizon 2020 par rapport 2004 :

- 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public
- 30% de consommation énergétique provenant des énergies renouvelables

Pourquoi le bâti semble une cible essentielle dans le Plan Climat et quelles sont les mesures phare ?

Le bâti concentre à lui seul 27 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela est en partie dû à une consommation énergétique élevée dans un bâti souvent ancien et mal isolé prépondérant à Paris. Le secteur tertiaire est aussi un grand consommateur d'énergie en raison de son mode de chauffage et d'éclairage, ainsi que du développement de la climatisation. Toute action visant à réduire ce type d'émissions est essentielle car les constructions ont une durée de vie et donc de consommation qui porte sur des années, des lustres voire plus du siècle.

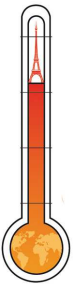
Pour les 220.000 logements sociaux parisiens, la réduction des charges de chauffage est particulièrement nécessaire pour les familles aux revenus modestes, un grand plan de réhabilitation prévoit une réduction globale de 30 % des consommations d'ici 2020. D'ici là, un quart des logements les plus énergivores seront rénovés avec des objectifs ambitieux de très basse consommation énergétique ainsi divisée d'un facteur 2 à 3 selon les cas. Cela nécessitera une large mobilisation de la Ville, des bailleurs, de la Région et de l'Etat.

Vers les Parisiens un dispositif de diagnostic, d'accompagnement et de subvention est expérimenté sur 3 ans au travers d'un programme d'intérêt général de développement durable de l'habitat lancé dès maintenant visant pratiquement plus de 900 immeubles. A terme en 2050, c'est la réhabilitation thermique de 100.000 immeubles, qui est visée pour laquelle des dispositifs financiers innovants seront à développer, associant la Région, l'État, les professionnels, les propriétaires et le secteur bancaire. Ainsi pour les constructions qui aujourd'hui consomment en moyenne 270 à 320 kWh au m² l'objectif sera de parvenir à 50 kWh/m²¹ pour les constructions neuves et 80 kWh/m² après rénovations pour les bâtiments anciens.

Plus globalement, pour l'aménagement urbain, dans les nouveaux quartiers des projets ambitieux permettront de diminuer toutes les émissions de gaz à effet de serre en intégrant

¹ CF. la dernière partie sur les labels et performances énergétiques

des principes d'aménagement « facteur 4 ». Pour les grandes opérations d'aménagement, la Ville vise ainsi un bilan nul en émissions de gaz à effet de serre.



Quelles sont les mesures pour le secteur des transports ?

Avec le bâti les transports sont les grands « pourvoyeurs » de gaz à effet de serre à Paris puisque très dépendant du pétrole. Les transports des résidents (y compris aérien), des travailleurs et des personnes en transit émettent 6,4 millions de tonnes de CO₂ et cela malgré un réseau de transports en commun extrêmement dense et performant qui ne contribue (taxi compris) qu'à hauteur de 100.000 tonnes de carbone (367.000 teq CO₂) pour 3 milliards de personnes transportées par an.

Le transport des marchandises consommées ou transitant par les plates-formes logistiques intra-muros génère plus de 6,4 millions teq CO₂. Chaque année, plus de 30 millions de tonnes de marchandises entrent ou sortent de Paris.

Pour l'ensemble des déplacements au sein du territoire, le Plan de Déplacement de Paris voté en février 2007 fixe des objectifs ambitieux de 60 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation Paris hors périphérique d'ici 2020, en développant les offres de transports alternatifs (transports collectifs, vélo, auto partage, etc.) et en aménageant à leur profit l'espace public. Le tramway, dès à présent en cours d'extension, ou encore Vélib' illustrent bien la volonté d'engagement de la municipalité pour cette mutation en profondeur des modes de déplacement. Incitation et soutien seront aussi apportés aux entreprises pour développer des plans de déplacements internes. Les véhicules les moins polluants seront encouragés. Des restrictions élaborées en concertation viseront les véhicules les plus polluants. Les déplacements professionnels seront facilités.

En ce qui concerne le tourisme, les émissions très importantes dues aux transports aériens de ce secteur, majeur pour l'activité économique de la capitale, mettent en lumière sa vulnérabilité potentielle face au défi climatique. La Ville va travailler avec les professionnels du tourisme de loisirs et d'affaires pour aller vers un tourisme durable.

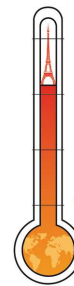
La lutte contre les dérèglements climatiques est-elle compatible avec le développement économique ?

Le gisement d'emplois que peut générer la lutte contre le changement climatique est réellement important. Il concerne plusieurs branches professionnelles (construction, chauffage, isolation, énergies renouvelables, services de proximités...). La Ville s'engage à les accompagner en vue de favoriser la création d'emplois. Déjà une convention partenariale avec des organismes professionnels est engagée pour articuler et optimiser les compétences de chacun pour l'adaptation des logements privés des particuliers. Le développement de pôles d'entreprises (techniques innovantes en construction ou économie d'énergie), des éco-industries, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (recyclage), liés à la problématique climatique, sera aussi soutenu par la municipalité au travers, entre autre, une aide pour trouver des locaux adaptés aux besoins et moyens financiers de ces nouveaux métiers.

Aujourd'hui, où trouver les conseils techniques et financiers pour faire des économies d'énergie chez soi ?

Les particuliers mais aussi les entreprises et les artisans peuvent bénéficier de conseils gratuits et personnalisés en matière d'économies d'énergies et de recours aux énergies renouvelables en s'adressant à un Espace Info-Energie. Ils indiquent aussi concrètement toutes les aides financières existantes. C'est un réseau national, créé par l'ADEME et développé à Paris avec le soutien de la Ville. Outre, 9 lieux d'accueil, ils assurent aussi des permanences dans les mairies d'arrondissement. Dans le cadre du Plan Climat, la Ville lance un véritable partenariat financier pour développer le rayonnement de ces lieux jusqu'à

l'émergence d'une l'Agence parisienne du climat qui tout en les intégrant sera un outil de mobilisation de tous les acteurs du territoire pour fédérer les initiatives.



Comment la Ville envisage-t-elle engager la mutation des comportements ?

L'objectif est de développer une culture commune pour l'efficacité et l'adaptation.

Tout d'abord en interne auprès des 46.000 fonctionnaires, une large stratégie de sensibilisation portera tout à la fois que les pratiques professionnelles, plus économes en énergie (choix d'outils économes, réduction des déplacements, mutualisation des véhicules...), sur les éco-gestes au bureau (éclairage, chauffage, papier...) qui sont aisément transposables à la sphère personnelle. Ainsi, les abonnements vélib' sont maintenant remboursés intégralement aux agents...

Vers les Parisiens, des campagnes seront organisées avec des partenaires associatifs et institutionnels. Événements, publications, et tous les moyens de communications dont disposent la Ville seront en synergie pour véhiculer régulièrement des messages «climatiquement corrects», tant sur le fond que la forme.

Vers les écoliers parisiens, les équipements d'éducation à l'environnement accueillant plus de 20.000 enfants par an vont poursuivre et approfondir leur mission de sensibilisation vers des comportements qui préservent le climat.

Avec l'adoption de ce plan, Paris aura-t-il nouveau visage en 2020 ?

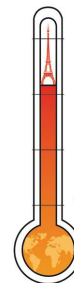
La circulation dans Paris sera très différente, le prix du pétrole aidant, les modes alternatifs à l'automobile individuelle constitueront l'essentiel des déplacements (transports collectifs, vélos en libre service, auto-partage, co-voiturage...). Le tramway fera le tour de Paris. Ces mesures sont déjà au cœur du Plan de déplacement de Paris voté en février 2007.

La végétation sera réellement plus présente dans le paysage parisien. Le développement des espaces verts de la capitale, qui à la fin de la mandature aura déjà 32 ha de jardins supplémentaires, sera poursuivi. La végétalisation active de l'espace public et l'émergence de nombreux jardins partagés, seront amplifiées. Tout cela participera à l'adaptation au dérèglement climatique, déjà enclenché, en aidant à la résorption des eaux excédentaires, lors d'épisodes pluvieux importants, et en limitant les impacts des canicules en ville, par l'humidification de l'air et la réduction des températures.

Les façades et toitures végétalisées, isolantes et esthétiques, seront beaucoup plus nombreuses. 314 ha de toitures végétalisables ont déjà été recensées, 15 ha seront achevées sur des équipements publics d'ici 2009. Depuis 2006, les constructions denses doivent comporter toitures et murs végétalisés. Ces derniers sont déjà 55 dans la capitale et plus d'une centaine sont déjà programmés. A terme, un véritable plan de végétalisation sera mis en place.

Les panneaux solaires et photovoltaïques feront alors partie de notre environnement. Les règles d'urbanisme vont être modifiées afin de rehausser les toitures pour permettre la mise en place de chauffe-eaux et de panneaux solaires ainsi que de photovoltaïque produisant de l'électricité mais aussi pour une isolation plus importante des toitures, voire des façades, action la plus efficace pour se préserver des aléas climatiques. Les règles d'économie d'énergie pour les constructions seront un des leviers les plus puissants pour l'introduction de ces énergies renouvelables dans toutes les constructions neuves ou réhabilitées. Les aides financières vers les particuliers qui vont être élaborées dans le cadre du Plan inciteront et donneront les moyens à tout un chacun à agir sur son chez soi.....

Les réglementations thermiques et les labels nationaux ou européens



La Réglementation thermique 2005 (RT 2005) www.rt2005.com

La RT 2005 s'adresse aux constructions neuves (ou extensions de constructions) des bâtiments résidentiels et non résidentiels (tertiaires, bâtiments industriels ...). La maîtrise des consommations d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les objectifs visés pour préserver les ressources énergétiques et limiter le réchauffement climatique



La RT 2005 s'appuie sur l'arrêté RT 2005 du 24 mai 2006 et le décret RT 2005 du 24 mai 2006.

Les objectifs chiffrés :

Zone climatique**	Combustibles fossiles	Chauffage électrique (y compris pompes à chaleur)
H1	130 kWh /m ² /an*	250 kWh /m ² /an
H2	110 kWh /m ² /an*	190 kWh /m ² /an
H3	80 kWh /m ² /an*	130 kWh /m ² /an

*Énergie primaire

**Les zones climatiques sont définies dans l'arrêté, Paris est en zone H1

Label Effinergie : www.effinergie.org

« L'objectif d'Effinergie est de promouvoir de façon dynamique les constructions à basse consommation d'énergie en neuf et en rénovation et de développer en France un référentiel de performance énergétique des bâtiments neufs ou existants. »

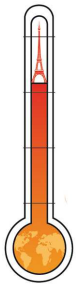


Les objectifs chiffrés :

Pour le neuf	Pour l'existant
Moins de 50 kW.h/m ² /an	Moins de 80 kW.h/m ² /an
d'énergie primaire pour :	d'énergie primaire pour :
Chauffage	Chauffage
+Eau Chaude sanitaire (ECS)	+ECS
+Éclairage	+Éclairage
+Ventilation	+Ventilation
+Auxiliaires	+Auxiliaires

De retenir un maximum de 50 kWh/m²shon/an en énergie primaire (consommations de chauffage, d'eau chaude, d'éclairage, de ventilation et de climatisation) pour les opérations neuves, dépassant ainsi les normes du label BBC (bâtiment basse consommation)

• De retenir un maximum de 80 kWh/m²shon/an en énergie primaire pour les rénovations lourdes, s'inscrivant ainsi dans les recommandations de l'association Effinergie à laquelle la



ville a adhéré.

L'éventuelle impossibilité technique d'atteindre un tel objectif devra être justifiée

Label Minergie (suisse) www.minergie.ch

MINERGIE®

« Le standard MINERGIE® est un standard de construction délibéré qui se propose d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'avoir recours aux énergies renouvelables, tout en améliorant la qualité de vie, en demeurant compétitif et en diminuant l'impact sur l'environnement. »

Les objectifs chiffrés :

<u>Pour le neuf</u>	<u>Pour les bâtiments antérieurs à 1990</u>
Moins de 42 Kw.h/m ² /an	Moins de 80 Kw.h/m ² /an
d'énergie primaire pour :	d'énergie primaire pour :
Chauffage	Chauffage
+ECS	+ECS

Label Passivhaus (Allemagne et Autriche) www.passiv.de

« Le Terme « bâtiment passif » (passivhaus : maison passive) désigne une construction garantissant un climat intérieur confortable aussi bien en été qu'en hiver sans système de chauffage traditionnel. »



Les objectifs chiffrés :

Pour le neuf uniquement

Moins de 120 Kw.h/m²/an d'énergie primaire pour :

Chauffage

+ECS

+Éclairage

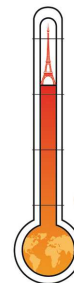
+Ventilation

+Auxiliaires

+Électro-domestique

Ces exigences sont combinées avec une exigence d'un maximum de 15 Kw.h/m²/an d'énergie finale pour les seuls besoins de chauffage.

Glossaire



ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AIRPARIF	Agence de contrôle et de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France
CFC	ChloroFluoroCarbone, gaz à effet de serre (cf. CLIC n°0)
CH ₄	Méthane, gaz à effet de serre (cf. CLIC n°0)
CITEPA	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
CO	Monoxyde de carbone,
CO ₂	Dioxyde de carbone, gaz à effet de serre (cf. CLIC n°0)
COP	Conference Of Parties (cf. CLIC n°2)
CORINAIR	Méthode développée par l'Union Européenne rassemblant un ensemble d'outils, de systèmes développés spécialement pour effectuer des inventaires.
CPCU	Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain
DGEMP	Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières
DPA	Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris
DPE	Direction de Protection de l'Environnement de la Ville de Paris
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
EDS	Effet de serre
FOD	Fuel Oil Domestique
FOL	Fuel Oil Lourd
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Etude Climatique, cf. IPCC
GJ	GigaJoule
GWP	Global Warming Potential
HQE	Haute Qualité Environnementale
IPCC	Intergovernmental Panel for Climate Change
kWh	Kilowatt heure
Md	Milliard(s)
MIES	Mission Interministérielle sur l'effet de serre
Mtep	MégaTEP = un million de TEP
N ₂ O	Protoxyde d'azote, gaz à effet de serre (cf. CLIC n°0)
O ₃	Ozone
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
ODP	Ozone Depletion Potential
PNAQ	Plan National d'Affectation des Quotas d'émissions de dioxyde de carbone (cf. CLIC n°3)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNEP	United Nations Environmental Program
ppb	Partie par milliard
ppmv	Partie par million de volume ou cm ³ par m ³
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
R-T	Résidentiel-Tertiaire
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris
SDRIF	Schéma Directeur Régional de l'Ile de France
SEU	Service de l'Ecologie Urbaine de la Ville de Paris
SIAAP	Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
SYCTOM	SYndicat mixte Central de Traitements des Ordures Ménagères
t	Tonne
Taxe parafiscale	Taxe imposée sur les émissions des polluants tels que le soufre (SO ₂ ...).
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
UE	Union Européenne
UNFCCC	United Nation Framework for Climate Change Convention
ZPS	Zone de Protection Spéciale de Paris